

Intervention de Mme Catherine Aliquot-Vialat
Conseillère municipale groupe « J'aime St Pierre du Perray »
sur les points 2.1 et 2.2 « Budget primitif 2022 »
du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Vous nous proposez ce jour un budget prévisionnel pour 2022 qui appelle de nombreuses remarques.

1- La préparation et l'information

La préparation de ce budget a été **bâclée** et **superficielle**.

Vous avez tenu, avec l'ensemble des élus, **une seule commission générale** de préparation, **en visio-conférence** pour l'ensemble des services (hormis l'Education et la Culture qui ont organisé respectivement leur commission en présentiel). **C'est inadmissible !** Impossible dans ces conditions de se faire une idée correcte des actions et budgets correspondants et de donner son avis en amont. Certes, il y a le Covid, mais il a bon dos ; les commissions auraient très bien pu se tenir, nous ne sommes pas si nombreux dans chaque commission.

2- Sur le fond

Nous avons eu droit, l'an dernier, pour couvrir votre augmentation phénoménale de **35 % des taux de Taxes Foncières**, à des jérémiades et mensonges affirmant que cette augmentation des taux serait la conséquence d'un déficit , prétendument antérieur à votre mandat.

Selon toute logique, si cela avait été la vérité, nous pouvions nous attendre pour cette année 2022 (vous êtes élus depuis juillet 2020 !) à une baisse conséquente des taux d'imposition pour cette année.

Mais, c'est tout le contraire qui se produit, preuve, s'il en fallait, que la raison de cette augmentation des impôts était ailleurs.

La vraie raison est l'augmentation du train de vie de la commune.

Et tout ceci malgré l'augmentation des impôts et cette année l'augmentation de l'assiette, suite à la livraison de nouveaux logements sur la commune.

Comparativement à 2019, les recettes « impôts et taxes » de la commune ont progressé de plus de 30%.

Lors du mandat précédent, lorsque mon groupe était à la tête de la commune, nous avons tourné avec un budget de **Fonctionnement de 10,7 Millions €** en 2019 et avons prévu un **budget 2020 de 10,8 Millions €** (orientations budgétaires 2020),

ce qui était dans la continuité d'une saine gestion respectueuse des deniers publics, qui sont les deniers des St Perrayens.

Vous proposez un budget de Fonctionnement de **13,2 Millions €** (soit 2,5 Millions de plus que notre budget 2020), encore en augmentation par rapport à l'an dernier de 4,89 % (l'inflation est prévue à 2.7% pour 2022 !).

On peut partir d'un **constat** :

- ❖ Les subventions de l'Etat stagnent, pour cette année en tout cas,
- ❖ Les prix augmentent chaque année et de nouvelles obligations voient le jour pour la commune (ex : nouveau groupe scolaire St Exupery, obligation de prise en charge par l'employeur public d'une part plus importante de la protection sociale des agents, ...).

Deux stratégies pour une commune :

- ❖ Soit **vouloir s'occuper de tout à la place des familles** et faire payer de plus en plus le contribuable pour le financer. C'est ce que cette majorité propose. En effet, est-ce le rôle de la commune de proposer des séances de **Sophrologie** à ses habitants ? Est-ce indispensable d'organiser des séances sur la parentalité et des examens BAFA **alors que c'est déjà proposé par le SIPEJ** (Syndicat pour l'Enfance et la Jeunesse) que nous finançons aussi ? Est-ce raisonnable d'ouvrir autant de postes de travail, **de services en doublon avec l'Agglomération GPS** ?

En avons-nous les moyens ? Ce n'est pas ce que vous aviez vendu aux habitants lors des Municipales. Vous leur aviez dit : « Nous ferons mieux, sans augmenter les impôts. » **Vous les avez trompés.**

Ce qui est critiqué ici, ce n'est pas la nature des actions proposées, c'est leur caractère indispensable. Il est toujours possible pour une commune de dépenser plus. Mais **au bout du compte, ce sont les St Perrayens qui payent.** Il n'y a pas de limites car faire 10 spectacles, ce serait mieux que 5 et 15 serait encore plus formidable. Mais gardons les pieds sur terre !

Les habitants ne doivent pas être placés sous tutelle de la ville. Chaque famille a le droit de choisir **où** elle souhaite dépenser son budget.

- ❖ **Une autre stratégie** consiste, dans des circonstances de tension budgétaire, à **recentrer l'action de la commune sur les secteurs régaliens**, ce que les

habitants ne peuvent pas faire à titre individuel (sécurité, entretien des voiries et des bâtiments publics, social, logements d'urgence, ...) et pour le reste être vigilant sur les dépenses. Ainsi, la puissance publique a toute sa raison d'être et d'agir. C'est ce qu'il faudrait faire.

Malheureusement, nous constatons le contraire ; **un effritement de la Police municipale** avec de multiples démissions, la diminution du nombre de Policiers municipaux remplacé par des ASVP qui n'ont pas les mêmes pouvoirs et fonctions. La sécurité n'est plus une priorité pour cette équipe majoritaire. Les policiers municipaux (rares) sont invisibles dans les rues. Les cambrioleurs et autres délinquants sont à leur affaire au vu des nombreux délits récents sur la commune.

Pour **l'entretien des voiries et réseaux**, vous prévoyez 113.000 €. Avec cela, vous n'irez pas bien loin.

Quant au social, **aucune explication sur les priorités de l'action sociale**.

Pour le logement, vente d'un **logement d'urgence** et **aucune perspective d'acquisition** nouvelle dans ce domaine. Pourtant, ces logements ont bien servi en leur temps à dépanner momentanément des familles en détresse (incendies, violences conjugales, ...).

En résumé, beaucoup d'argent dépensé par la commune et pas forcément sur les postes les plus essentiels.

Quant à l'**investissement**, le budget 2022 paraît ambitieux (4,9 Millions €). Les comptes 2021 ne sont pas arrêtés mais vous escomptez un résultat très faible à 199.000 €. Cela signifie que, si vous n'êtes pas capables de dégager plus d'excédent de fonctionnement, conséquence de votre politique dépensière, **tous vos investissements devront être financés par l'emprunt** ; vous avez d'ailleurs prévu pour cette année un emprunt de 700 000 €. Pour ce qui est des ventes du patrimoine, c'est du one-shot, il ne faudra pas y compter les années suivantes. Et pour la plupart des ventes, c'est vendre pour racheter (exemple : Centre Technique municipal). Emprunter chaque année ne sera pas tenable sur la durée du mandat. Nous en reparlerons.